

**DECISION N° 2025-14****OBJET : M57 Fongibilité des crédits : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-10-6 ;

**VU** la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

**VU** la délégation de compétences du Comité syndical accordée à la Présidente, pour la durée de son mandat, par délibération n° 240624-3 en date du 24 juin 2024 ;

**VU** la délibération n°231005-3 du 5 octobre 2023 du comité syndical adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal du Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et autorisant la Présidente à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés lors du vote du budget ;

**VU** la délibération n°250130-3 du 30 janvier 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo et fixant le taux de fongibilité de crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles (hors dépenses de personnel) ;

**VU** la délibération n°250520-6 du 20 mai 2025 portant adoption du Budget Supplémentaire 2025 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo ;

**VU** la décision n°2025-13 du 30 septembre 2025 relative au marché MC25C pour la location d'un véhicule utilitaire affecté à l'agent de maintenance des bâtiments mutualisés conformément à la proposition de la société ADA qui exige une caution de 3 000 € ;

**CONSIDERANT** que cette caution doit être engagée au compte 275 chapitre 27 ;

**CONSIDERANT** que ces crédits n'ont pas été inscrits au chapitre 27 lors du budget 2025 ;

**CONSIDERANT** que les crédits inscrits au compte 2313 du budget 2025 permettent de procéder à un virement de crédits à hauteur de 3 000 € du chapitre 23 au chapitre 27 ;

**La Présidente du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,**

**DECIDE** d'effectuer les virements de crédits suivants :

Objet	Section	Dépenses	Chapitre	Nature
Caution véhicule de location agent technique	Investissement	3 000,00	27	275
Caution véhicule de location agent technique	Investissement	- 3 000,00	23	2313

Il en sera rendu compte à la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Marly-le-Roi, le 14/10/2025

Transmis en Préfecture et affiché le 14/10/2025

**Clarisse ZANN**  
Présidente du Syndicat Intercommunal

